

**Réponse au postulat de Mesdames les conseillères communale Camille Cantone et Jessica Jaccoud intitulé :  
« Pour une ville sans sac plastique »**

---

Nyon, le 8 avril 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le postulat susmentionné était composée de Mmes Camille Cantone, Jessica Jaccoud et Valérie Annen (présidente et rapportrice). Et de MM. Alex Braunwalder, Yves Gauthier-Jaques, Sacha Soldini et Jürgen Vogel. Régis Joly étant excusé.

La commission s'est réunie le 31 mars 2015 à la ferme du manoir.

Il apparaît dès les premières minutes de discussion que toute la commission est d'accord sur le fond du postulat, soit de faire plus attention aux déchets et rendre les consommateurs plus responsables.

S'il est vrai que l'on croise encore des sacs plastiques « virevoltants » en ville, il est également vrai que ce spectacle s'est raréfié ces dernières années. Preuve s'il en est que des progrès sont déjà fournis par chacun. Pas assez cependant, selon les postulantes qui souhaiteraient que la distribution gratuite des sacs plastiques, en caisse, disparaisse.

Toutefois, en poussant plus loin le débat, la majorité de la commission s'est rendu compte qu'il serait difficile d'obliger les commerçants nyonnais à renoncer de quelque façon que ce soit aux sacs plastiques, sans les péjorer face à la concurrence :

- Economiquement les sacs papiers coûtent plus chers à la fabrication, quand à son bilan écologique, il n'est pas concluant (produits chimiques et colles).
- Les sacs plastiques biodégradables ont exactement les mêmes problèmes que ceux en papier.
- Géographiquement, Nyon est une petite ville proche d'agglomération plus grande et près de grand centre commerciaux, qui eux ne serait pas soumis à la même contrainte.

Les commerçants ont déjà perdu une partie de leur clientèle, probablement dû au fait qu'il est, pour l'instant, plus difficile d'atteindre le centre ville et que les gens préfèrent la facilité pour circuler et se parker pour faire leurs courses.

La commission ne souhaite aucunement voir disparaître les commerces dans le centre-ville. Ce qui, selon la majorité de la commission, finirait par arriver si un règlement contraignant pour interdire la distribution de sacs plastiques gratuit, était adopté.

Toutefois la commission, unanime, a trouvé qu'il serait intéressant de faire quelque chose de moins contraignant, de plus attractif et qui montrerait que la municipalité ne se désintéresse ni de l'écologie locale, ni de ses commerçants.

La commission émet donc le vœu suivant :

La commission souhaite que La municipalité prenne contact avec les commerçants et/ou ses représentants, en vue de créer une charte visant à réduire, voire supprimer, la distribution gratuite de sacs en plastiques.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le postulat concernant «Pour une ville sans sac plastique»,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

- de ne pas renvoyer ce postulat en municipalité.

La Commission :

BRAUNWALDER Alex  
CANTONE Camille  
GAUTHIER-JAQUES Yves  
JACCOUD Jessica  
JOLY Régis  
SOLDINI Sacha  
VOGEL Jürgen  
ANNEN Valérie (présidente et rapportrice)